

## DIVA - CONDITIONS GENERALES DE VENTE - 2024

Données d'Immatriculations  
des Véhicules AgricolesDonnées d'Immatriculations  
des Véhicules Agricoles

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les relations contractuelles et commerciales entre : AXEMA PROMOTION ET SERVICES de forme SAS au capital de 13 263€ inscrite au Registre du Commerce de Paris sous le n°392 156 873 et dont le siège social est sis au 19 rue Jacques Bingen 75017 Paris, représentée par Monsieur Laurent de BUYER, en qualité de Directeur Général (ci-après « Le Prestataire » ou « APS »), et le Client (ci-après « Le Client »), ci-après « les Parties ».

Elles sont complétées, le cas échéant, de conditions particulières convenues entre les Parties, l'ensemble formant le cas échéant le contrat entre les Parties (ci-après le « Contrat »).

### Préambule

Le Prestataire est un tiers autorisé par le ministère de l'Intérieur pour fournir des prestations statistiques quant aux immatriculations de véhicules agricoles au titre de sa Licence Statistique n°AS2 et pour diffuser des informations personnelles sur les détenteurs de véhicules agricoles, qui ne s'y sont pas opposés, au titre de sa Licence Commerciale n°AC6.

### Article 1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent la fourniture par le Prestataire au Client de données d'immatriculation de véhicules agricoles.

Les données mises à disposition par le Prestataire au Client peuvent être de deux natures différentes :

- Statistique
- Commerciale (sous réserve de l'acquisition préalable par le Client d'une Licence Commerciale de Niveau 2).
- APS propose deux niveaux de service dont le détail est défini en annexe 2 :
- DIVA PREMIUM

- DIVA LIGHT

### Article 2. Durée, résiliation

Les présentes Conditions Générales de Vente pourront être modifiées à tout moment par le Prestataire. Toute version modifiée s'appliquera dès le prochain renouvellement des

Contrats en cours, sous réserve qu'elle ait été communiquée au Client avec un préavis d'au moins un mois, à moins que le Client n'ait indiqué par écrit et avant l'échéance, qu'il s'y oppose. Dans cette hypothèse, le Contrat sera réputé résilié de plein droit et sans autre formalité à sa prochaine échéance.

En cas de violation par le Client de l'une de ses obligations essentielles au titre du Contrat, le Prestataire se réserve la possibilité de suspendre immédiatement et de plein droit la fourniture du service, par une simple notification sans autre formalité, notamment judiciaire.

Une telle suspension ne fait pas obstacle, le cas échéant, à l'application d'intérêts de retard en cas de retard de paiement, conformément aux dispositions de l'article 4 ci-après.

Par ailleurs, en cas de manquement par l'une ou l'autre Partie à l'une de ses obligations essentielles au titre du Contrat, la Partie lésée pourra résilier le Contrat à effet immédiat par courrier recommandé avec A/R, 8 (huit) jours après l'envoi à la Partie défaillante d'une mise en demeure par courrier recommandé A/R demeurée infructueuse pendant 8 (huit) jours.

Une telle résiliation sera sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts.

En cas de résiliation anticipée imputable au Client, le Prestataire conservera les sommes versées par le Client, le cas échéant.

### Article 3. Prix et modalités de paiement

Les prix des prestations sont ceux en vigueur au jour de la commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicable.

S'agissant des contrats en cours, et sauf disposition contraire, APS pourra librement modifier ses offres et tarifs

### **AXEMA - Promotion et Services S.A.S.**

19 rue Jacques Bingen, 75017 Paris – France

T. +33 (0)1 42 12 85 90 – [www.axema.fr](http://www.axema.fr)

Société au capital de 13 263 € - 392 156 873 RCS Paris

SIREN 392 156 973 – TVA FR 20 392 156 873

pour une application au 1er janvier de l'année suivante, moyennant un préavis qui ne sera pas inférieur à 2 (deux) mois. L'augmentation est basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'INSEE. Le Client pourra, s'il le souhaite, refuser cette augmentation en résiliant le contrat par courrier recommandé A/R avec un préavis d'au moins un mois avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs (soit avant le 1er janvier).

Le paiement interviendra en début de période annuelle par virement bancaire à 45 jours fin de mois à compter de la date de facture. Le Prestataire ne propose pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout retard de paiement donnera lieu à l'application de plein d'intérêts de retard correspondant à trois fois le taux de l'intérêt légal, et d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € par facture, sans qu'un rappel ou mise en demeure soit nécessaire.

#### **Article 4. Responsabilité**

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens.

La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas d'éventuelles modifications futures de données sur des traitements passés.

La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de retard ou d'inexécution totale ou partielle tenant à un cas de force majeure ou fait du prince, ou à un événement indépendant de la volonté du Prestataire et échappant à son contrôle, ou encore résultant du fait du Client.

#### **Article 5. Conditions d'utilisation des données (cf Annexe 1)**

Le Client désignera un Référent « données personnelles » pour les besoins de la collaboration (annexe 6 du Contrat). Ce Référent sera l'interlocuteur privilégié du Prestataire pour tout ce qui concerne l'utilisation des données personnelles issues de DIVA, que ce soit sur le plan juridique, technique ou même fonctionnel.

Le Client se limite à un usage strictement interne des données fournies par le Prestataire. Il s'interdit expressément de revendre ou rediffuser ces données.

Les recouplements d'informations, ou toute autre pratique permettant de reconstituer les données personnelles ayant fait l'objet d'une anonymisation sont interdits.

Le Client s'engage à utiliser les données personnelles fournies par le Prestataire dans les limites de la Licence Commerciale de Niveau 2 souscrite le cas échéant, et telles que rappelées en Annexe.

Le Client s'engage à agir sur les données qui ont enrichi son fichier clients-prospects (ou ses fichiers), dès lors qu'un individu personne physique titulaire de la donnée personnelle, traitée dans le système SIV et DIVA, a usé de son droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement et de suppression auprès du SIV et que les données issues de DIVA ont été mises à jour.

Dès lors que le Prestataire fournit les moyens techniques de mise à jour des données détenues par le Client, le Client fera son affaire personnelle du respect des dispositions du présent paragraphe et le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de manquement du Client.

#### **Article 6 : Propriété intellectuelle**

L'ensemble des marques, logos, outils ou fonctionnalités développés et/ ou protégés par APS pour les besoins du présent Contrat (en lien notamment avec la plateforme DIVA) sont et demeurent sa propriété pleine et entière. Le Client s'interdit en conséquence d'y porter atteinte de quelque manière que ce soit.

#### **Article 7 : Confidentialité**

L'ensemble des informations communiquées entre les Parties à l'occasion de leur collaboration (ainsi que l'existence et le contenu de cette dernière) quels qu'en soient la nature (notamment commerciale ou technique) et le support, sont présumées confidentielles. Chaque Partie s'engage, sauf disposition contraire expresse des présentes, à les maintenir confidentielles pendant toute la durée de leur collaboration ainsi que pendant une période de deux ans

après son expiration ou sa résiliation, quelle qu'en soit la cause, et à ne les communiquer qu'à ceux de ses dirigeants, préposés ou conseils qui ont à en connaître pour les besoins de la collaboration. Les Parties s'engage au respect de cet engagement par l'ensemble de ces éventuels destinataires.

#### **Article 8 : Attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à la loi française.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui pourrait surger à l'occasion du présent Contrat. En cas de désaccord persistant, ce différend sera de la compétence En double exemplaire, exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

Fait à .....

Le .....

#### **Signature du Prestataire**

(Personnes habilitées à engager chacune de leurs entreprises respectives)

#### **Signature du Client**

**DIVA - CONDITIONS GENERALES DE VENTE**  
**ANNEXE 1 – Rappel des obligations « RGPD »**

Dans le cadre de l'utilisation des données à caractère personnel issues du SIV, le Client s'engage :

- A bénéficier d'une Licence Commerciale de Niveau 2, valant agrément pour la réutilisation d'informations publiques issues du système d'immatriculation des véhicules (SIV), délivrée en application de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978, accordée par le ministère de l'Intérieur,
- A respecter les conditions de réutilisation des données et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité et la confidentialité des informations reçues, tel que défini dans la Licence Commerciale de Niveau 2, et à en réserver l'utilisation au seul territoire français,
- Dans les contacts avec la clientèle appréhendée à partir des informations à caractère personnel issues du SIV :
  - A respecter les issues du Règlement (UE) 2016/679, ainsi que la réglementation et la jurisprudence y afférant,
  - A informer systématiquement les personnes physiques destinataires de courriers publicitaires en indiquant sur chaque message adressé la mention suivante :

*« Ce message est adressé à l'aide des informations du Système d'Immatriculation des Véhicules (article L.330-5 du code de la route). Si vous ne souhaitez pas être destinataire de ces messages, il vous suffit de vous adresser à la préfecture du département de votre choix pour vous opposer à la réutilisation de vos données personnelles à des fins d'enquêtes et de prospections commerciales.*

*En application du Règlement (UE) 2016/679, vous disposez également d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime, relativement à l'ensemble des données vous concernant qui s'exerce auprès de la Société (Client du présent contrat).*

Cette mention doit se situer sur le document principal et plus précisément sur la face où sont imprimés le nom et l'adresse du destinataire.

- A lire ou à faire lire, lors des contacts téléphoniques, le texte ci-dessus à toutes personnes demandant des précisions sur l'origine des informations les concernant,
- A faire de même pour les enquêtes et les opérations de marketing direct,
- A ne pas utiliser pour une campagne d'enquêtes ou de prospections commerciales une information à caractère personnel si elle a été mise à jour depuis plus de 31 (trente-et-un) jours sans avoir vérifié, à l'aide du Portail DIVA, que cette information n'a pas fait l'objet d'une demande d'opposition à ce type d'utilisation,
- Dans le cas où une personne aurait exercé son droit d'opposition à la réutilisation des informations la concernant à des fins commerciales, à immédiatement supprimer les informations la concernant de ses bases.

**AXEMA - Promotion et Services S.A.S.**

19 rue Jacques Bingen, 75017 Paris – France

T. +33 (0)1 42 12 85 90 – [www.axema.fr](http://www.axema.fr)

Société au capital de 13 263 € - 392 156 873 RCS Paris

SIREN 392 156 973 – TVA FR 20 392 156 873

Tout manquement du Client au respect de ces engagements, ainsi que tous travaux ou toutes utilisations des informations obtenues autres que ceux exposés ci-dessus, se traduirait par l'arrêt de la fourniture de données à caractère personnel issues du SIV par le Prestataire et, le cas échéant, par le retrait de la Licence de réutilisation des informations publiques issues du SIV par le ministère de l'Intérieur.



**AXEMA - Promotion et Services S.A.S.**

19 rue Jacques Bingen, 75017 Paris – France

T. +33 (0)1 42 12 85 90 – [www.axema.fr](http://www.axema.fr)

Société au capital de 13 263 € - 392 156 873 RCS Paris

SIREN 392 156 973 – TVA FR 20 392 156 873

**DIVA - CONDITIONS GENERALES DE VENTE**  
**ANNEXE 2 – Niveaux de prestations de services DIVA**

- **Diva Premium :**

Abonnement annuel, renouvelable tacitement par périodes annuelles sauf dénonciation par courrier recommandé AR moyennant un préavis d'un mois avant l'échéance.

Accès au portail DIVA permettant l'accès aux statistiques des données d'immatriculations et aux données nominatives (sous réserve de disposer d'une licence commerciale pour ces dernières) sur un historique remontant à janvier 2010.

DIVA Premium donne la possibilité aux constructeurs, sur le périmètre des matériels qu'ils fabriquent, d'extraire les données statistiques à partir de 16 rapports et, le cas échéant, de mettre en place une sectorisation commerciale pour analyser leur performance et leur part de marché jusqu'au niveau de la commune pour leur réseau de distribution. Certains rapports sont soumis à des délais de carence concernant les données concurrentes (détail ci-dessous)

Les données disponibles sur le portail sont les premières immatriculations, les occasions et les suppressions, avec un détail géographique au niveau région, département, canton et commune.

Délais de carence

| Rapport                         | Granularité | Délai de carence |
|---------------------------------|-------------|------------------|
| EXPORT123                       | Région      | Pas de délai     |
|                                 | Département | Pas de délai     |
| Cartographie 136                | Région      | Pas de délai     |
|                                 | Département | Pas de délai     |
| Cartographie concession         | -           | 3 mois           |
| Cartographie secteur commercial | -           | 3 mois           |
| TDB-01                          | -           | Pas de délai     |
| TDB-02                          | -           | Pas de délai     |
| TDB-03                          | -           | Pas de délai     |
| TDB-04                          | Région      | Pas de délai     |
|                                 | Département | Pas de délai     |
| TDB-07                          | -           | 3 mois           |

| Rapport          | Granularité | Délai de carence |
|------------------|-------------|------------------|
| EXPORT123        | Canton      | 12 mois          |
|                  | Commune     | 12 mois          |
| EXPORT04         | -           | 12 mois          |
| EXPORT05         | -           | 12 mois          |
| EXPORT06         | -           | Pas de délai     |
| EXPORT07         | -           | Pas de délai     |
| Cartographie 136 | Canton      | 12 mois          |
|                  | Commune     | 12 mois          |
| TDB-04           | Canton      | 12 mois          |
|                  | Commune     | 12 mois          |
| TDB-05           | -           | 6 mois           |
| TDB-06           | -           | 12 mois          |
| TDB-08           | -           | 6 mois           |



**AXEMA - Promotion et Services S.A.S.**

19 rue Jacques Bingen, 75017 Paris – France

T. +33 (0)1 42 12 85 90 – [www.axema.fr](http://www.axema.fr)

Société au capital de 13 263 € - 392 156 873 RCS Paris

SIREN 392 156 973 – TVA FR 20 392 156 873

## GRILLES TARIFAIRES DIVA PREMIUM (01/01/2024)

Grilles tarifaires d'abonnement au portail **TRA/MAGA**

Les prix sont indiqués HT

Le choix de la grille se fait en fonction du nombre d'immatriculations annuel de la société (nombre d'immatriculations au cours des 12 mois précédent la prise de commande) et du genre administratif des immatriculations.

Une société peut ainsi être présente sur les deux grilles tarifaires. Dans ce cas, le droit d'entrée appliqué est celui de la grille dont le genre administratif des immatriculations de la société est majoritaire. Le droit annuel appliqué est le cumul du droit annuel de chaque grille.

Concernant la redevance annuelle pour les données nominatives, le paiement se fait sur la base du nombre de lignes extraites l'année précédente au tarif indiqué dans la grille tarifaire + les frais de gestion.

|  | Tranche 1                             | Tranche 2                                  | Tranche 3                               | Tranche 4                           |
|--|---------------------------------------|--|---|-------------------------------------|
| <b>GRILLE TRA &amp; MAGA (prix adhérents)</b>                  | Plus de 1 000 immatriculations par an | Entre 100 et 1 000 immatriculations par an | Entre 10 et 100 immatriculations par an | Moins de 10 immatriculations par an |
| <b>Tarif de base HT</b>  | <b>18 705,23 €</b>                    | <b>6 629,70 €</b>                          | <b>2 012,59 €</b>                       | <b>1 479,84 €</b>                   |
| Droit d'entrée au portail DIVA (payé uniquement la 1ère année) | 5 919,38 €                            | 2 367,75 €                                 | 591,94 €                                | 295,97 €                            |
| Droit annuel d'accès au portail                                | 12 785,85 €                           | 4 261,95 €                                 | 1 420,65 €                              | 1 183,88 €                          |
| <b>Options</b>   |                                       |  |   |                                     |
| Indemnité annuelle de traitement du référentiel modèle par APS | 710,33 €                              | 236,78 €                                   | 82,87 €                                 | 47,36 €                             |
| Administrateur supplémentaire                                  | 2 557,17 €                            | 852,39 €                                   | 284,13 €                                | 189,42 €                            |
| Session de formation supplémentaire                            | 591,94 €                              | 591,94 €                                   | 591,94 €                                | 591,94 €                            |
| Redevance annuelle pour les données nominatives*               | 5 euros / 1 000 lignes                | 5 euros / 1 000 lignes                     | 5 euros / 1 000 lignes                  | 5 euros / 1 000 lignes              |

\* Réservées aux détenteurs d'une licence commerciale de niveau 2 + Frais de gestion additionnel de 108€ HT par année

|  | Tranche 1                             | Tranche 2                                  | Tranche 3                               | Tranche 4                           |
|--|---------------------------------------|--|---|-------------------------------------|
| <b>GRILLE TRA &amp; MAGA (prix non adhérents)</b>              | Plus de 1 000 immatriculations par an | Entre 100 et 1 000 immatriculations par an | Entre 10 et 100 immatriculations par an | Moins de 10 immatriculations par an |
| <b>Tarif de base HT</b>  | <b>22 446,27 €</b>                    | <b>7 955,64 €</b>                          | <b>2 415,11 €</b>                       | <b>1 775,81 €</b>                   |
| Droit d'entrée au portail DIVA (payé uniquement la 1ère année) | 7 103,25 €                            | 2 841,30 €                                 | 710,33 €                                | 355,16 €                            |
| Droit annuel d'accès au portail                                | 15 343,02 €                           | 5 114,34 €                                 | 1 704,78 €                              | 1 420,65 €                          |
| <b>Options</b>   |                                       |  |   |                                     |
| Indemnité annuelle de traitement du référentiel modèle par APS | 852,39 €                              | 284,13 €                                   | 99,45 €                                 | 56,83 €                             |
| Administrateur supplémentaire                                  | 3 068,60 €                            | 1 022,87 €                                 | 340,96 €                                | 227,30 €                            |
| Session de formation supplémentaire                            | 710,33 €                              | 710,33 €                                   | 710,33 €                                | 710,33 €                            |
| Redevance annuelle pour les données nominatives*               | 20 euros / 1 000 lignes               | 20 euros / 1 000 lignes                    | 20 euros / 1 000 lignes                 | 20 euros / 1 000 lignes             |

\* Réservées aux détenteurs d'une licence commerciale de niveau 2 + Frais de gestion additionnel de 108€ HT par année

**AXEMA - Promotion et Services S.A.S.**

19 rue Jacques Bingen, 75017 Paris – France

T. +33 (0)1 42 12 85 90 – [www.axema.fr](http://www.axema.fr)

Société au capital de 13 263 € - 392 156 873 RCS Paris

SIREN 392 156 973 – TVA FR 20 392 156 873

**GRILLES TARIFAIRES DIVA PREMIUM (01/01/2024)**

Grilles tarifaires d'abonnement au Portail **REA / SREA / MIAR**
*Les prix sont indiqués HT*

Le choix de la grille se fait en fonction du nombre d'immatriculations annuel de la société (nombre d'immatriculations au cours des 12 mois précédent la prise de commande) et du genre administratif des immatriculations.

Une société peut ainsi être présente sur les deux grilles tarifaires. Dans ce cas, le droit d'entrée appliqué est celui de la grille dont le genre administratif des immatriculations de la société est majoritaire. Le droit annuel appliqué est le cumul du droit annuel de chaque grille.

Concernant la redevance annuelle pour les données nominatives, le paiement se fait sur la base du nombre de lignes extraites l'année précédente au tarif indiqué dans la grille tarifaire + les frais de gestion.

|  | Tranche 1                            | Tranche 2                                 | Tranche 3                                | Tranche 4                            |
|--|--------------------------------------|---|--|--------------------------------------|
| <b>GRILLE REA / SREA / MIAR (prix adhérents)</b>               | Plus de 2500 immatriculations par an | Entre 500 et 2500 immatriculations par an | Entre 100 et 500 immatriculations par an | Moins de 100 immatriculations par an |
| <b>Tarif de base HT</b>  | <b>4 972,28 €</b>                    | <b>2 604,53 €</b>                         | <b>1 539,04 €</b>                        | <b>769,52 €</b>                      |
| Droit d'entrée au portail DIVA                                 | 1 775,81 €                           | 947,10 €                                  | 473,55 €                                 | 236,78 €                             |
| Droit annuel d'accès au portail                                | 3 196,46 €                           | 1 657,43 €                                | 1 065,49 €                               | 532,74 €                             |
| <b>Options</b>   |                                      |   |  |                                      |
| Indemnité annuelle de traitement du référentiel modèle par APS | 177,58 €                             | 94,71 €                                   | 59,19 €                                  | 35,52 €                              |
| Administrateur supplémentaire                                  | 639,29 €                             | 331,49 €                                  | 213,10 €                                 | 106,55 €                             |
| Session de formation supplémentaire                            | 591,94 €                             | 591,94 €                                  | 591,94 €                                 | 591,94 €                             |
| Redevance annuelle pour les données nominatives*               | 5 euros / 1 000 lignes               | 5 euros / 1 000 lignes                    | 5 euros / 1 000 lignes                   | 5 euros / 1 000 lignes               |

\* Réservées aux détenteurs d'une licence commerciale de niveau 2 + Frais de gestion additionnel de 108€ HT par année

|  | Tranche 1                            | Tranche 2                                 | Tranche 3                                | Tranche 4                            |
|--|--------------------------------------|---|--|--------------------------------------|
| <b>GRILLE REA / SREA / MIAR (prix non adhérents)</b>           | Plus de 2500 immatriculations par an | Entre 500 et 2500 immatriculations par an | Entre 100 et 500 immatriculations par an | Moins de 100 immatriculations par an |
| <b>Tarif de base HT</b>  | <b>5 966,73 €</b>                    | <b>3 125,43 €</b>                         | <b>1 846,85 €</b>                        | <b>923,42 €</b>                      |
| Droit d'entrée au portail DIVA                                 | 2 130,98 €                           | 1 136,52 €                                | 568,26 €                                 | 284,13 €                             |
| Droit annuel d'accès au portail                                | 3 835,76 €                           | 1 988,91 €                                | 1 278,59 €                               | 639,29 €                             |
| <b>Options</b>   |                                      |   |  |                                      |
| Indemnité annuelle de traitement du référentiel modèle par APS | 213,10 €                             | 113,65 €                                  | 71,03 €                                  | 42,62 €                              |
| Administrateur supplémentaire                                  | 767,15 €                             | 397,78 €                                  | 255,72 €                                 | 127,86 €                             |
| Session de formation supplémentaire                            | 710,33 €                             | 710,33 €                                  | 710,33 €                                 | 710,33 €                             |
| Redevance annuelle pour les données nominatives*               | 20 euros / 1 000 lignes              | 20 euros / 1 000 lignes                   | 20 euros / 1 000 lignes                  | 20 euros / 1 000 lignes              |

\* Réservées aux détenteurs d'une licence commerciale de niveau 2 + Frais de gestion additionnel de 108€ HT par année

**AXEMA - Promotion et Services S.A.S.**

19 rue Jacques Bingen, 75017 Paris – France

T. +33 (0)1 42 12 85 90 – [www.axema.fr](http://www.axema.fr)

Société au capital de 13 263 € - 392 156 873 RCS Paris

SIREN 392 156 973 – TVA FR 20 392 156 873

### TARIFICATION DIVA LIGHT (01/01/2024)

- Abonnement annuel, renouvelable tacitement par périodes annuelles sauf dénonciation par courrier recommandé AR moyennant un préavis d'un mois avant l'échéance ;

OU

- Abonnement de 3 ans (paiement annuel, terme à échoir), renouvelable tacitement par périodes annuelles sauf dénonciation par courrier recommandé avec AR moyennant un préavis de 3 mois avant l'échéance initiale ou 1 mois avant chaque échéance suivante.

Le rapport se présente sous forme de plusieurs restitutions graphiques avec un accès à tous les matériels de la base de données sur un historique de 2 années complètes + l'année en cours. Les données disponibles sont les premières immatriculations et les occasions uniquement au niveau région et département.

| <b>Tarification Diva Light<br/>(Pour 1 utilisateur)</b>       | <b>Durée d'engagement : 1 an<br/>Prix HT en euros / an / par<br/>utilisateur</b> | <b>Offre engagement 3 ans<br/>(-25%)<br/>Prix HT en euros / an / par<br/>utilisateur</b> |
|---|--|--|
| <b>Pour les clients n'ayant pas souscrit à Diva Premium :</b> |  |  |
| Non-adhérent AXEMA  | <b>3 600 €</b><br>soit 300 €/ mois   | <b>2 700 €</b><br>soit 225 €/ mois   |
| Adhérent AXEMA  | <b>2 400 €</b><br>soit 200 €/ mois   | <b>1 800 €</b><br>soit 150 €/ mois   |
| <b>Pour les clients ayant souscrit à Diva Premium :</b>       |  |  |
| Pour un utilisateur   | <b>1 200 €</b><br>soit 100 € / mois  | <b>900 €</b><br>soit 75 €/mois   |

**AXEMA - Promotion et Services S.A.S.**

19 rue Jacques Bingen, 75017 Paris – France

T. +33 (0)1 42 12 85 90 – [www.axema.fr](http://www.axema.fr)

Société au capital de 13 263 € - 392 156 873 RCS Paris

SIREN 392 156 973 – TVA FR 20 392 156 873